COMMUNE DE ST ERME OUTRE ET RAMECOURT (Aisne)

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 19 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Date d'affichage 19 juillet 2023

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine -M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Nombre de conseillers

Absents excusés: Mme REGNIER Aurélia (Pouvoir à M. RAULIN Patrick) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. Damien LECUYER) -

En exercice : 19 15 Présents: 18 Votants:

Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à M. COINTE Frédéric).

Absents: Mme THÉPAUT Chrystel

M. Damien THIRAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

34 - 2023 CONVENTION DE **PRESTATION** AVEC L'ADICA POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'ENT RÉGIONAL

Considérant que l'ADICA, constituée en centrale d'achat, permet aux collectivités territoriales et syndicats exerçant la compétence scolaire pour le 1er degré (écoles maternelles, primaires et élémentaires), adhérents et non adhérents à l'ADICA, de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail attribué à Open Digital Education, jusqu'au 31 août 2027 maximum,

Considérant le Règlement Intérieur de la centrale d'achat de l'ADICA et son barème de tarification pour la prestation d'ENT, adoptés par délibération du Conseil d'Administration de l'ADICA du 12 juin 2023,

Publié sur le site internet **2 8 JUIL. 2023** Alain NORMAND Le Maire.

Considérant le projet de convention, et son annexe financière, proposés par l'ADICA conformément aux conditions précitées, pour bénéficier du déploiement de l'ENT régional,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA pour le déploiement de l'ENT régional à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Damien THIRAULT, Le secrétaire de séance. Alain NORMAND, Le Maire.

Accusé de réception en préfecture 002-210206512-20230725-34-2923-DE Date de télétransmission : 27/07/2023

Date de réception préfecture : 27/07/2023